

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NO 15-2021 : TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU MERCURE DANS LA VILLE DE FARNHAM

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ que la MRC Brome-Missisquoi (« DONNEUR D'ORDRE ») désire obtenir des soumissions pour des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Mercure dans la Ville de Farnham.

Le SOUMISSIONNAIRE doit se procurer les Documents d'Appel d'Offres via le SEAO (<https://seao.ca/>) à compter du 5 mai 2021, à défaut de quoi sa Soumission est automatiquement rejetée par le DONNEUR D'ORDRE. Notamment, le SOUMISSIONNAIRE doit placer dans une enveloppe opaque cachetée UN (1) exemplaire original papier de sa Soumission. Pour être valides et considérées, les Soumissions doivent être adressées à David Legrand, avocat et avoir été reçues physiquement au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi situé au 749 rue principale à Cowansville au plus tard le 31 mai 2021 à 11 :00 :00. Les soumissions seront ouvertes au même endroit le même jour à 11:10. Considérant la pandémie de COVID-19, le DONNEUR D'ORDRE procède à une ouverture des Soumissions dans le respect des normes gouvernementales applicables. Ainsi, les SOUMISSIONNAIRES pourront assister en personne à l'ouverture des Soumissions si permis, cependant, ils devront respecter toutes les mesures sanitaires (port du masque, distanciation sociale, lavage des mains, etc.).

Le SOUMISSIONNAIRE doit, afin de protéger le DONNEUR D'ORDRE contre des pertes éventuelles de son refus de conclure ou d'exécuter le Contrat en conformité avec sa Soumission, fournir une garantie de soumission représentant au moins DIX POUR CENT (10%) du montant total de la Soumission avant taxe(s). Le SOUMISSIONNAIRE doit joindre à sa Soumission l'original de la garantie de soumission émise sous la forme d'un cautionnement émis par une Institution Financière et établi sans réserve en faveur du DONNEUR D'ORDRE, conforme au modèle reproduit à l'annexe 4.01 A du Formulaire de Soumission. La garantie de soumission peut également être fournie sous la forme d'un chèque certifié, d'un mandat-poste, d'une traite bancaire ou d'une lettre de garantie irrévocable conforme au modèle reproduit à l'annexe 4.01 B du Formulaire de Soumission.

Toute Soumission déposée demeure valide pour une période de QUATRE-VINGT-DIX (90) jours suivant la date et l'heure limite prévues pour la réception des Soumissions. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'adjuger le Contrat en tout ou en partie. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage à accepter aucune des Soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les SOUMISSIONNAIRES. Dans tous les cas, les SOUMISSIONNAIRES ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation. L'adjudication du Contrat faisant l'objet de l'Appel d'Offres par le DONNEUR D'ORDRE est conditionnelle à ce que le MELCC délivre son autorisation ministérielle quant à ces travaux. Toutefois, à sa discrétion, le DONNEUR D'ORDRE, peut procéder par une adjudication conditionnelle à la délivrance de l'autorisation ministérielle du MELCC.

Les renseignements généraux sont adressés au soussigné par courriel au dlegrand@mrcbm.qc.ca ou par téléphone au 450-266-4900 poste 278.

DONNÉ à COWANVILLE ce CINQUIÈME (5^e) jour de mai de l'année DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021).

Le greffier,

David Legrand, avocat